

## ANNEXE 2

### BENEFICIAIRES DU SERVICE

**Le service est accessible prioritairement aux personnes avec critères de ressources et de prestations sociales habitant toutes les communes de la CCVE:**

- Bénéficiaires d'un minima social ou demandeur d'emploi ou salarié d'une structure d'insertion ou retraite.
- Bénéficiaires CSS (Complémentaire Santé Solidaire).
- Bénéficiaires RSA.
- Bénéficiaires AAH.
- Bénéficiaires ASS, ASPA, ASI, ...
- Demandeurs d'asile, Allocation temporaire d'attente.

#### **Conditions de prise en charge :**

- Personnes majeures (ou mineures avec accord écrit du responsable légal) ;
- Le nombre de déplacements est limité à 5 allers retours par mois, excepté pour les trajets domicile/travail ou formation professionnelle sous réserve qu'il n'y ait pas d'opportunités de transport en commun et par membre de la famille. Le report des déplacements non utilisés d'un mois sur le mois suivant n'est pas autorisé ;
- Les déplacements pris en charge par l'Assurance Maladie sont exclus ;
- Les déplacements occasionnés par une recherche d'emploi sont éligibles par l'association Essonne MobilitéS ;
- Trajets <= 100 km ;
- Lorsque le conducteur se déplace sans trouver l'adhérent, la course reste due ;
- En fonction de la fréquentation du service, un autre critère concernant les habitants de plus de 65 ans pourra être appliqué sans limitation de ressources ou de prestations sociales.

#### **Participation aux frais de déplacement :**

L'association Essonne MobilitéS a mis en place le transport à la demande d'utilité sociale à un tarif préférentiel.

Ainsi, la participation pour l'utilisateur sera fixée comme suit :

- 0,30 € pour un trajet de 1 km maximum ;
- 0,60 € de 1,1 à 2 km ;
- 0,90 € de 2,1 à 3km ;
- 1 € au-delà de 3 km, quelque soit le nombre de km.

Le paiement de chaque course se fera directement par l'utilisateur auprès du conducteur, soit :

- A chaque course réalisée
- Au travers d'une carte d'abonnement de 10 courses à 10 €

### **Documents à fournir pour la prise en charge :**

Pour sa 1<sup>ère</sup> demande d'adhésion à « Essonne MobilitéS » et obtenir une carte, l'utilisateur doit fournir les documents suivants :

- Le formulaire d'inscription à Essonne MobilitéS dûment complété ;
- Un justificatif de domicile ;
- Une pièce d'identité ;
- La charte de l'utilisateur signée : engagement à respecter les règles de fonctionnement de transport à la demande d'utilité sociale ;
- Un justificatif de ressource justifiant de la qualité de bénéficiaire ( expls : carte de demandeur d'emploi / attestation de droit RSA / titre de retraite / carte d'handicapé/d'invalidité... ).